LE CANADA

Ottawa, 29 Septembre 1883

CAUSERIE DU DOCTEUR

CONSELS AUX BUVEURS D'EAU

Il n'y a pire eau que l'eau qui dort, dit le proverbe. J'en demande bien pardon au proverbe ; mais l'eau qui court ne me semble pas valoir mieux. Elle contient de petits êtres microscopiques appartenant soit au règne végétal, soit au règne animal et susceptibles d'exercer sur l'organisme une action plus ou moins mauvaise, mais jamais salutaire.

Le rôle des protozoaires introduits dans l'organisme, en même temps que l'eau dans laquelle ils vivent, est considérable dans le développement des maladies telles que la diarrhée, la dyssenterie, le choléra, la fièvre typhoïde, la fièvre récurente des régions tropicales, etc...

***

Eh bien, dira-t-on, on filtrera ou l'on fera bouillir l'eau avant de la boire. La précaution n'est pas à dédaigner ; meis elle n'est pas suffisante.

L'usage des filtres donne souvent une sécurité trompeuse. Les êtres organisés s'y déposent, y meurent, se corrompent et rendent parfois ces appareils dangereux. En outre les germes des microbes sont en général si petits qu'ils traversent presque tous les filtres, et, bien qu'ils soient très nombreux dans certaines eaux, ils peuvent n'en pas troubler la transparence.

Quant à l'ébullition, un chimiste, M. Frankland, a constaté, avant et après beaucoup d'observateurs, que les germes des organismes inférieurs conservent leur vitalité après avoir été longtemps bouillis.

Le cadre restreint de cette chronique ne me permet pas de suivre dans tous ses développements la thèse du savant hygiéniste.

Il nous prémunit notamment contre l'eau des puits infectés par les liquides échappés des fosses établies dans le sol supérieur ; contre l'eau des rivières à proximité desquelles existent les cimetières.

Il se prononce énergiquement contre l'introduction des eaux d'égoût dans le lit des rivières et des fleuves.

En résumé, on ne connait aucun procédé pratique grâce auquel on pourrait débarrasser l'eau des germes qui l'empoisonnent. Ce n'est point la filtration qui est capable de rendre ce service et l'on ne peut compter davantage sur l'ébullition, fût-elle prolongée durant plusieurs heures.

***

Heureusement que les citoyens d'Ottawa ne sont pas exposés à boire une eau corrompue par des causes de ce genre ; nous avons dans la rivière Ottawa, et à l'endroit où nous la prenons, une eau excellente. Mais il n'en est pas de même pour toutes les villes en Canada, et pour les campagnes qui sont obligées d'avoir recours aux puits pour l'eau.

Pour terminer cette petite causerie, voici quelques conseils aux buveurs d'eau, que je n'adresse pas aux citoyens d'Ottawa, parcequ'ils ne paraissent pas en avoir besoin dans [illegible] mais aux nom- [illegible] rnal répandus [illegible] autres villes

1o L'eau de citerne ne doit pas être prise en boisson, si elle n'a pas été conduite dans des réservoirs au travers d'une couche épaisse de sable ou de gravier formant filtre, si elle n'y est pas conservée à l'abri absolu de la lumière, sous l'influence d'un large contact avec l'air atmosphérique pouvant se renouveler librement, et—dans tous les cas—si elle n'est pas parfaitement limpide.

2o L'eau des mares ne doit jamais être prise en boisson, même après filtration.

3o L'eau des puits creusés dans le sol plus ou moins contaminé des villes ne doit pas être admise dans la consommation.

4o Il en est de même de la nappe des sources qui émergent à une distance des lieux affectés aux sépultures.

5o Enfin, il en est de même encore de toutes les eaux courantes, car l'on ne peut jamais être assuré que des déjections contaminantes n'ont pas été rejetées dans leur lit par les populations établies sur leurs rives. Cette prohibition est absolue pour toutes les eaux susceptibles d'avoir été polluées par l'adjonction des eaux d'égoût.

***

CONVENTION DE BOSTON

La cinquième convention des Canadiens-français du Massachusetts, tenue à Boston le 18 et 19 courant, a eu un succès satisfaisant, d'après les rapports personnels que nous en avons eus.

La convention a siégé deux jours. La première séance a été employée à la réception des délégués des sociétés nationales et des différentes villes des Etats Unis, ainsi qu'à la lecture des lettres d'excuse de la part des invités qui n'ont pu y prendre part. Parmi ces derniers nous mentionnerons les noms des honorables MM. Caron, Mousseau, Joly, Chauveau, A. B. Routhier, F. Langelier, M. H. A. Dubuque, Fall River, etc.. ...

La deuxième séance a été remplie par un magnifique discours sur l'influence et l'avenir politique et sociale des Canadiens français aux Etats-Unis, prononcé par le Révd A. J. Derbuel. Les autres orateurs sur le même sujet furent MM. Eerdinand Gagnon et Lionais.

Dans une troisième séance, M. Desève et M. l'abbé Tanguay, d'Ottawa, parlèrent sur " La langue française, son usage et sa conservation dans les familles."

M. l'abbé Tanguay a prononcé sur ce sujet un discours très éloquent en même temps que très pratique. Il a fait voir toute la beauté et la richesse de la langue française et l'importance pour nous d'en conserver l'usage dans les familles.

Si l'on m'objecte, a-t il dit, la nécessité de parler une langue étrangère au milieu d'une nation étrangère, pour tous les rapports commerciaux, je répondrai que sans doute il est de nécessité d'apprendre les langues des peuples avec lesquels nous avons à traiter ; mais faut-il pour cela sacrifier, oublier sa langue maternelle, la plus douce, la plus vraie ?

M. l'abbé Tanguay a ensuite parlé contre la manie de traduire les noms français en noms anglais, comme le font malheureusement quelques-uns de nos compatriotes des Etats-Unis. Il leur en a fait voir toute le ridicule et les conséquences désastreuses.

M. l'abbé Tanguay qui accomplit en ce moment une œuvre impossible dans le monde entier, mais heureusement possible, et seulement possible dans la nation canadienne-française—la composition d'un dictionnaire généalogique—était bien la personne pouvant parler sur ce sujet avec le plus d'autorité ; aussi croyons nous devoir citer quelques-une de ses paroles.

Nous devons être fiers, a-t-il dit, de la possession de ces documents ; nous devons être glorieux des noms que trois siècles n'ont pu faire oublier, et qui dans notre histoire se signalent par l'héroïsme de la foi. du courage et de l'abnégation.

Messieurs, les noms des Hébert, Couillard, Couture, Goupil, Boucher, Joliette, Désormeaux, Bienville, Lemoyne, Hertel, Verchères, Gauthier, de la Verandrye ne peuvent jamais périr,

Messieurs, lorsque nous avons fait une étude approfondie de l'histoire du Canada, il faut admettre que les noms que nous ont légués nos ancêtres, fondateurs de notre beau Canada, sont plus remarquables et plus honorables que tous les travertissements que les étrangers voudraient leur faire subir. N'en rougissez pas, messieurs, à moins, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais, que votre propre conduite ne jette sur un de ces beaux noms une souillure dont auraient rougi vos ancêtres eux-mêmes.

Et si les sentiments religieux et patriotiques n'étaient pas des motifs assez puissants pour retenir vos noms j'invoquerais le motif de l'intérêt matériel comme dernier ressort, et je vous dirais qu'à ma connaissance personnelle plusieurs familles canadiennes passées dans la grande république ont été privées de parts considérables d'héritage parce qu'il était devenu impossible de les identifier avec les parents laissant pour eux des biens au Canada. Comment en effet pourrait on reconnaître Leblanc dans White, Boulanger dans Baker, Dupuis dans Wells, Boisvert dans Greenwood, Racine dans Russell, Jean Pierre Lajoie dans John Gladstone, Pierre Mathieu dans Perish Mytail, Joseph Langevin dans Joseph Twenty et Philomène Dufort dans Phébée Strong."

La journée du léndemain a été remplie par une séance dans laquelle les délégués ont produit les statistiques des différents centres canadiens. Dans la soirée il y a eu grand banquet où plusieurs discours ont été prononcés.

COURRIER DU JOUR

M Whitcher, commissaire des pêcheries, a été suspendu de ses fonctions pour avoir publié sans avoir consulté le chef de son département ni en avoir reçu l'autorisation, une critique hostile de la politique du département des pêcheries, politique qui a été suivie par le gouvernement de M. Mackenzie et celui de sir John.

Notre collaborateur *** donne aujourd'hui dans sa causerie des conseils aux buveurs d'eau. C'est toujours d'actualité, car tout le monde boit de l'eau. Mais comme beaucoup d'entre nous boivent aussi des liqueurs enivrantes, nous ferons en sorte d'avoir pour samedi prochain, de la part de notre collaborateur le docteur V., une causerie donnant des conseils à ces derniers

Le correspondant du *Globe* à Ottawa a découvert un ouvrier renvoyé du service de M. Onderdonk, entrepreneur de la construction d'une partie du chemin de fer du Pacifique, lequel est très mécontent de la manière dont sont conduits les travaux. Suivant cet ouvrier, l'ouvrage ne vaudrait rien. Il faut vraiment que le *Globe* ait bien peu de chose à reprocher au gouvernement pour s'arrêter aux propos d'un ouvrier mécontent. Si le correspondant était allé se renseigner aux sources, il aurait appris de M. Schrieber, qui a fait une inspection détaillée de la voie, que les travaux exécutés par M. Onderdonk sont de première classe et suivant les conventions de son contrat.

La majorité de l'honorable M. Landry dans le comté de Kent est de six cent dix voix. Au sujet de cette élection, les journaux grits continuent à crier que sir Leonard Tilley, malgré ses dénégations formelles et les preuves du contraire, était opposé à la candidature de M. Landry, qui devrait son élection, suivant eux, aux intrigues de sir Hector.

Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et puisque ces journaux persistent dans leur toquade, nous les abandonnons à leur sort.

Il suffira à nos lecteurs de savoir que sir Léonard appuyait ouvertement le candidat canadien, et que les *intrigues* de sir Hector n'ont consisté qu'à prêcher la concorde et l'union à nos compatriotes des provinces maritimes, dans des discours pleins de patriotisme, qui lui ont valu les plus grands éloges de la part de la presse.

PETITES NOTES

Monseigneur Duhamel et M. l'abbé Campeau sont arrivés à Ottawa, hier soir.

De grandes quantités de choux sont exportées tous les jours de Montréal à Boston à des prix élevés.

L'assemblée semi annuelle des actionnaires de la compagnie du Grand Tronc aura lieu à Londres le 25 octobre.

Les citoyens de Montréal donneront un bal au capitaine et aux officiers de la corvette *Canada* la semaine prochaine.

Le gouverneur-général et la princesse Louise ont accepté l'offre d'un bal faite par les citoyens de Montréal mais ont refusé l'offre d'un dîner.

Le département des Travaux Publics a donné la commande à MM. Morgan et Sutton pour un curemôle destiné à la rivière Winnipeg.

On dit que M. le docteur Fortin, autrefois député de Montmagny à la chambre de Québec, sera nommé bientôt pour remplacer M. Jolicœur comme assistant secrétaire provincial.

M. l'abbé Tanguay est de retour à Ottawa d'un voyage aux Etats-Unis, pendant lequel il a assisté à la cinquième convention des Canadiens-français de l'Etat de Massachusetts à Boston.

Une convention postale pour l'échange de mandats d'argent, a été conclue entre le Canada et la Nouvelle Zélande. L'avis en paraît aujourd'hui dans la Gazette du Canada. La commission est de 1 pour cent.

La banque Molson, de Montréal, et deux autres banques, dans les Etats-Unis, viennent d'être les victimes d'un habile escroc, qui a obtenu d'elles une somme d'environ $100,000 sur des feuilles de connaissement forgées, établissant qu'il envoyait de grandes quantités de boîtes de fromage à des maisons d'Angleterre bien connues. L'escroc avait préparé son coup de longue main, car il avait déjà fait des transactions avec la banque Molson et les traites avaient été régulièrement payées en Angleterre. La Banque Molson perdra environ $15,000.

Les banques offrent $10,000 pour la capture du filou. C'est un homme brun, de cinq pieds et demi de hauteur.

Les habitants du comté de Simcoe se sont réunis à la cour d'Orillia, pour nommer une députation devant venir demander au gouvernement de faire les travaux nécessaires pour baisser le niveau de l'eau des lacs Simcoe et Couchiching.

TEMOIGNAGE CONVAINCANT

Je me suis démis l'épaule à la suite d'une chute, le 5 octobre 1881. Les docteurs furent appelés, mais ne purent remettre mon bras à son état naturel. Après 121 jours de souffrances atroces, j'allai à Boston, et à l'hôpital où je me rendis, le medecin réussit à me remettre le bras en position, mais les nerfs étaient tellement contractés que je ne pouvais plus que plier mon bras à angle droit. Les nerfs paraissaient être en fil d'acier ; j'appliquai tous les remèdes ordinaires, de l'alcool et du vinaigre, du Brandy et de l'arnica, mais sans aucun effet marqué. Nous avions une petite quantité de votre arnica et liniment d'huile. C'est le remède qui a donné les meilleurs résultats. Je ne l'ai trouvé que dans une pharmacie et en petite quantité, et ayant demandé aux pharmaciens pourquoi ils ne gardaient pas ce remède : " Eh bien, me répondirent-ils, nous ne savions pas que ce remède avait autant de valeur." Ils ont été tellement satisfaits de mon témoignage que depuis ils en ont achetés et en ont vendu des quantités. Mais comme je ne pouvais attendre, vu que l'on parlait déjà de me mettre sous l'influence de l'Ether pour opérer sur mon bras et détendre les nerfs, j'ai préféré vous écrire immédiatement pour vous demander de m'envoyer six bouteilles, mais avant que la seconde fut épuisée, les nerfs étaient descendus et je pouvais me servir de mon bras avec facilité et sans douleur.

Permettez moi de vous dire que nous nous servons habituellement de votre arnica et liniment d'huile comme remède pour les brûlures, écorchures, entorses, maux de reins et en général pour toutes les maladies externes et cela avec de meilleures résultats qu'aucun remède ne peut donner. Mon médecin donne son entière approbation à ce remède.

Votre tout dévoué,
REVD. D. GOODUE,
Pembroke, N. H.

Ayant souffert du Rhumatisme pendant longtemps, on m'a conseillé de faire l'essaie de votre Arnica et liniment d'huile La première application me donna un soulagement immediat, et maintenant je suis capabla d'agir à mes affaires, grâce à votre médecine merveilleuse.

Je suis votre tout dévoué,
W. H. DICKISON,
218 rue St. Constant, Montréal.

En vente chez G. D. DACIER, rue Sussex, Ottawa.

L'AMI DES PAUVRES.

CET AMI EST LE

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS.

PRIS INTERIEUREMENT, il guerit la Dyssenterie, le Cholera la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie, la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR, il guerit le Panaris, les Engelures, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgies, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens
25c. et **50c.** la Bouteille.

Prenez Garde aux Imitations.